

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St./11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires
THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT /
CE DOCUMENT CONTIENT UNE EXIGENCE
EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ.

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Construction Services Division/Division des services de
construction
11 Laurier St./11 Rue Laurier
3C2, Place du Portage
Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Pont Macdonald Cartier	
Solicitation No. - N° de l'invitation EP731-141814/A	Amendment No. - N° modif. 007
Client Reference No. - N° de référence du client 20141814	Date 2014-02-06
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$FG-345-64316	
File No. - N° de dossier fg345.EP731-141814	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-02-12	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Nealon, Shawn	Buyer Id - Id de l'acheteur fg345
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-3391 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-8335
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Pont Macdonald-Cartier Bridge, Ottawa, Ontario / Gatineau, Quebec	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

CETTE MODIFICATION EST ÉMISE POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS SOUMISES PAR LES SOUMISSIONNAIRES POTENTIELS ET ÉMETTRE L'ADDENDA NO. 3.

QUESTION # 5

Nous demandons une seconde visite de chantier. Après une revue des plans et une discussion avec nos sous-traitants pour les ouvrages métalliques et les appareils de levage de la superstructure, il y a des inquiétudes avec les conditions de l'acier existant et le béton des piles requérant une seconde visite.

Comme vous le savez, lors de la première visite, la température était très froide et nous n'avons pas eu la possibilité d'examiner la structure adéquatement. S'il existe des questions concernant la conception, il est dans l'intérêt du propriétaire de l'ouvrage de permettre cette seconde visite.

RÉPONSE

Seconde visite optionnelle des lieux

Date : Jeudi le 6 février 2014

Heure : 13h

Endroit : Près de la porte d'entrée de la culée du côté québécois

Protection : Chaque membre du personnel de l'entrepreneur participant à la visite doit posséder des chaussures, casque, des lunettes et gilet de sécurité. Tout mandataire de l'entrepreneur n'étant pas muni des équipements de sécurité requis se verra refuser tout droit d'entrée

Autre : On ne répondra à aucune question lors de la seconde visite optionnelle des lieux.

QUESTION # 6

1) Appuis :

1a) Entre la Section "05 65 00" du devis et les dessins A1 à A27, la description est différente pour désigner les mêmes appuis frettés, ce qui rends la lecture des documents difficile et amène de la confusion. Est-ce que cela peut être clarifié. Par exemple, est-ce que le terme "nouveaux appareils d'appui laminés et de type élastomérique" du devis correspond au terme "élastomère fretté" des dessins? Est-ce que le terme "Nouveaux appareils d'appui laminés, de type élastomérique et conçus pour offrir une protection contre les secousses sismiques" du devis correspond uniquement à "appareils d'appui sismique en élastomères frettés" des dessins, ou inclut-il aussi les "élastomère fretté"?

RÉPONSE:

Se référer à l'addenda No. 2

1b) Aux Culées Gatineau et Ottawa, il semble que les détails des Dessins A1 à A27 montrent que les travaux de réparation des assises et des poutres résulteront en un dégagement vertical pour installer les nouveaux appuis égal à l'épaisseur des appuis existants à remplacer. Cependant, dans la section "05 65 00" du devis, l'article 1.5.1 indique que "les dimensions présentées dans les dessins du contrat sont présentées à titre informatif seulement", ce qui laisse croire que l'épaisseur des "nouveaux appareils d'appui laminés et de type élastomérique" spécifiés au Dessin # A27 peut être modifiée. Pouvez-vous

clarifier si les épaisseurs des nouveaux appuis peuvent ou ne peuvent pas être différentes des appuis montrés au Dessin A27?

RÉPONSE:

Se référer à l'addenda No. 2

1c) Si la réponse à la Question 1b) précédente demande de fabriquer les appuis selon l'épaisseur indiquée, pouvons-nous utiliser des matériaux qui ne sont pas indiqués dans la norme "CAN/CSA S6"? En vérifiant les données spécifiées pour les "nouveaux appareils d'appui laminés et de type élastomérique" de la culée Gatineau, nous constatons qu'il n'est pas possible de concevoir des appuis frettés qui respectent toutes les règles de la norme S6. Cependant, il est possible d'utiliser des matériaux qui sont acceptés dans la norme "AASHTO Standard Specifications for Highway Bridges" (voir Section "05 65 00", article 1.3.1.1) pour y arriver.

RÉPONSE:

Se référer à l'addenda No. 2

1d) Dans la section "05 65 00" du devis, à l'article 1.8 "Essais", les alinéas .2 et .3 sont identiques. Est-ce correct? 2)

RÉPONSE:

Se référer à l'addenda No. 2

2) Joints :

2a) Dans la Section "07 95 13" du devis, à l'article 1.5.8, il est expliqué que les joints modulaires devront être fabriqués selon le relevé du chantier des pentes transversales et des mesures hors-tout. Cela semble expliquer l'absence de ces informations aux Dessins du projet. De plus, les Dessins # S01 et S45 semblent montrer une géométrie du tablier très complexe, avec de nombreux changements de pentes et plusieurs épissures entre les phases de travaux. Pour fins de soumission, pouvons-nous obtenir plus de précision sur la localisation des changements de pentes? Les résultats de nos essais en fatigue ont précisé des règles de design aux changements de pentes et aux épissures en chantier qui demandent des agencements de barres de support particulières. Il est donc important de savoir où se trouvent ces changements de pentes pour estimer correctement ces joints.

RÉPONSE:

Soumissionnez selon les plans et devis. Les dimensions globales et pentes correspondent aux dimensions et pentes existantes tel que construit et à déterminer avec relevés au chantier. Pour fins de soumission, voir les dessins contractuels et les documents historiques (Annexe C) pour la géométrie et pentes existantes du tablier.

2b) Sur le Dessin # S46, dans le "tableau des exigences en matière de conception", les données présentées "J" sont en fonction de l'ouverture totale du joint. Mais cette valeur "J" inclut la largeur de chacune des "poutres de séparation", qui n'est pas spécifiée. Or, les poutres de séparation du joint que

nous allons proposer ne sont pas nécessairement de la même largeur que celles du joint montré au Dessin S46. Est-il possible d'obtenir des valeurs qui n'incluent pas la largeur des poutres de séparation? Par exemple, pouvez-vous donner des valeurs d'ouverture pour chacune des 5 garnitures? Nous pourrions ainsi ajouter la largeur de nos poutres de séparation pour obtenir une valeur de "J" propre au joints que nous allons proposer en soumission.

Réponse : Se référer à l'addenda No. 2

QUESTION # 7

1. Est-ce qu'il existe des rapports d'étude sur le sous-sol pour ce projet, particulièrement pour la zone où seront installées les pieux vissés?

RÉPONSE

Soumissionnez selon les plans et devis. Non il n'y a pas de rapport géotechnique spécifique pour la zone de pieux vissés.

2. Les documents d'appel d'offres mentionne que caillebotis doit être galvanisé, mais on ne mentionne rien concernant les pieux vissés. Doivent-ils être galvanisés. SVP confirmer.

RÉPONSE:

Soumissionnez selon les plans et devis. Se référer à la section 31 62 26 19, partie 2 alinéa 2.1.2

QUESTION # 8

1. Article 04 pour les travaux d'accès de travail aux piles, serait-il possible d'avoir les dimensions des piles

RÉPONSE:

Soumissionnez selon les plans et devis. Se référer aux documents historiques à l'annexe C pour les dimensions des piles.

2. Article 14 à 17 pour les travaux d'enlèvement de béton dans des profondeurs partielles, nous retrouvons dans le devis une superficie associée à chaque item

Nous avons besoin de valider si ces superficies sont localisées en un endroit ou plusieurs

Par exemple pour le soffite de tablier (article 17) doit on prévoir des réparations sur 825m² à un endroit ou dans plusieurs zones, cela a un impact important sur le prix. Dans le cas de plusieurs zones seriez-vous en mesure de nous fournir plus de détails?

Dans le but de soumettre le meilleur prix nous considérerons une quantité raisonnable d'interventions (10 unités).

RÉPONSE:

Soumissionnez selon les plans et devis. Se référer au dessin historique additionnel suivant :

- a. TPSGC – Dessin UD1 – Pont Macdonald-Cartier, Inspection complète et détaillée, détérioration du dessous du tablier I, décembre 2011.
 - b. TPSGC – Dessin UD2 – Pont Macdonald-Cartier, Inspection complète et détaillée, détérioration du dessous du tablier II, décembre 2011.
 - c. TPSGC – Dessin UD3 – Pont Macdonald-Cartier, Inspection complète et détaillée, détérioration du dessous du tablier III, décembre 2011.
 - d. TPSGC – Dessin UD4 – Pont Macdonald-Cartier, Inspection complète et détaillée, détérioration du dessous du tablier IV, décembre 2011.
 - e. TPSGC – Dessin UD5 – Pont Macdonald-Cartier, Inspection complète et détaillée, détérioration du dessous du tablier V, décembre 2011.
 - f. TPSGC – Dessin UD6 – Pont Macdonald-Cartier, Inspection complète et détaillée, détérioration du dessous du tablier VI, décembre 2011.
 - g. TPSGC – Dessin UD7 – Pont Macdonald-Cartier, Inspection complète et détaillée, détérioration du dessous du tablier VII, décembre 2011.
 - h. TPSGC – Dessin UD8 – Pont Macdonald-Cartier, Inspection complète et détaillée, dessous du tablier à l'approche sud, décembre 2011.
 - i. TPSGC – Dessin UD9 – Pont Macdonald-Cartier, Inspection complète et détaillée, dessous du tablier à l'approche nord, décembre 2011.
3. Article 35 pour les travaux de réparation du béton du vide pour le pilier 2, Pourriez vous nous fournir les détails de la pile et des travaux à réaliser sous l'eau ?

RÉPONSE:

Soumissionnez selon les plans et devis. Se référer au dessin historique additionnel suivant :

- a. TPSGC – Dessin AB1 – Pont Macdonald-Cartier, Inspection complète et détaillée, culée nord, novembre 2011
- b. TPSGC – Dessin AB2 – Pont Macdonald-Cartier, Inspection complète et détaillée, culée sud, novembre 2011
- c. TPSGC – Dessin P1 – Pont Macdonald-Cartier, Inspection complète et détaillée, pilier No. 1, décembre 2011
- d. TPSGC – Dessin P2 – Pont Macdonald-Cartier, Inspection complète et détaillée, pilier No. 2, décembre 2011
- e. TPSGC – Dessin P3 – Pont Macdonald-Cartier, Inspection complète et détaillée, pilier No. 3, décembre 2011
- f. TPSGC – Dessin P4 – Pont Macdonald-Cartier, Inspection complète et détaillée, pilier No. 4, décembre 2011

QUESTION # 9

Des entrepreneurs du Québec me demandent des prix pour des jerseys au projet ci-haut mentionné. Je vais soumissionner avec les jerseys du Ministère des Transports du Québec dont je vous envoie les dessins normalisés.

Les jerseys sur les plans du projet sont selon les normes de l'Ontario. Est-ce que je peux soumissionner comme équivalent?

(inclure en référence la pièce jointe par le demandeur – Dessins normalisés.pdf)

RÉPONSE:

Se référer à l'addenda No.2.

QUESTION # 10

Suite à notre analyse de l'item 50 – pieux vissables pour le projet de réfection du pont Macdonald, serait-t-il possible d'avoir plus d'informations concernant le type de sol ?

RÉPONSE:

Soumissionnez selon les plans et devis. Non il n'y a pas de rapport géotechnique spécifique pour la zone de pieux vissés.

QUESTION # 11

Dessin S24.

Pour la vue en plan, Élévation d'une poutre transversale typique, il y a une nouvelle cornière de L127 X 89 X 13 X 680 LG. et nous ne voyons aucune note, coupe ou détail démontrant s'il y a des trous pour boulons sur l'autre face et s'il y a une autre pièce se joignant à la nouvelle cornière. SVP précisez.

RÉPONSE:

Soumissionnez selon les plans et devis. Se référer aux détails du dessin S24 – Acier de construction III. Il n'y a pas de trous pour boulons ni d'autre pièce se joignant à l'autre face de la cornière.

QUESTION # 12

Dessins E9 et E11, note 4.

On mentionne le besoin d'une boucle de 500 m afin de permettre le mouvement de la structure. Est-ce que ceci ne devrait pas être 500 mm?

RÉPONSE:

Se référer à l'Addenda No. 2.

QUESTION # 13

1. J'aimerais pouvoir visiter le chantier le mardi 4 février 2014, après 9h30. La raison de cette demande est que mon sous-traitant pour l'acier et de levage de structure aimerait voir la sous-structure du pont.

RÉPONSE:

Une seconde visite optionnelle sera organisée le 6 février 2014 à 13h. Le point de rencontre sera à la culée du coté québécois.

2. Est-ce qu'il y a un rapport géotechnique pour ce projet, plus spécifiquement pour la zone où seront installés les pieux vissés et pour la stabilisation de la face rocheuse.

RÉPONSE:

Soumissionnez selon les plans et devis. Il n'y a pas de rapport géotechnique spécifique pour la zone de pieux vissés. Se référer au rapport historique additionnel suivant "GEOTECHNICAL ASSESSMENT AND INPUT TO DESIGN WIDENING OF ABUTMENT FOOTING AND STEM OTTAWA ABUTMENT – MACDONALD CARTIER BRIDGE, OTTAWA, ONTARIO, 2013 pour des informations relatives à la stabilisation de la face rocheuse.

QUESTION # 14

1. Pouvez vous confirmer les quantité pour les prix unitaires suivant 29 30 31 32 et 33, car il sont demander en mètre cubes, (par exemple l'item 30 demande 102m3 de béton de réparation, si on applique 150mm d'épaisseur de béton cela représente 7500 pc de réparation sur les piliers uniquement. Cela semble beaucoup?). je crois qu'il devraient être compter en mètre carré.

RÉPONSE:

Soumissionnez selon les plans et devis.

2. Pouvez vous nous transmettre le rapport des travaux sous l'eau produits par une firme spécialisé, car l'info donner dans le devis est pas suffisante pour élaborer un prix de soumissions.

RÉPONSE:

Se référer à l'addenda No. 2

QUESTION # 15

En regardant le tableau des prix unitaires, je ne vois pas d'élément décrivant les travaux électriques. Comment voulez-vous que ces travaux soient présentés?

RÉPONSE:

Soumissionnez selon les plans et devis. Se référer à l'appendice 1 – formulaire de prix combinés. MONTANT FORFAITAIRE - Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.
(a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

QUESTION # 16

Section 05 65 20, item 1.4.2 alinéa 1 et 2

Exigences minimales en matière de qualification et d'expérience dans le levage de ponts au vérin. Notre sous-traitant ARDY Rigging ainsi que notre ingénieur spécialisé en la matière réalisent présentement des projets de grandes envergures dans les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. Malheureusement, ces projets ne sont pas de la même taille que le projet en question. Par contre, la

Solicitation No. - N° de l'invitation

EP731-141814/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20141814

Amd. No. - N° de la modif.

007

File No. - N° du dossier

fg345EP731-141814

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg345

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

complexité de ces projets est similaire au projet en question. Est-ce possible de revoir notre expérience préalablement à la fermeture de l'appel d'offres.

La mandat de notre entreprise est dans le levage de structures et nous croyons que nous avons les capacités pour réaliser ce mandat.

RÉPONSE:

Soumissionnez selon les plans et devis.

QUESTION # 17

NON APPLICABLE

QUESTION # 18

Est-ce que vous pouvez confirmer le pouvoir de coupure de chacun des panneaux de distribution. La raison étant la suivante :

Dans le devis, on mentionne « Panneaux de 250V, tenue des barres omnibus au courant de défaut, 22 000A symétriques »

Sur le diagramme électrique, on mentionne demande « un nouveau panneau de distribution No. PD3, PD3A, PD5A 120/240V, 100A, 3 fils, 8 circuits, capacité 14 KA, NEMA 3R. De plus, sous cette description, le circuit de distribution demande un disjoncteur 15A, 1P, capacité 10 KA, 120 V

RÉPONSE:

Se référer à l'addenda No. 3

QUESTION # 19

L'article 1.6.4 de la section 01 14 00 mentionne qu'il est interdit de travailler DANS l'eau entre le 15 mars et le 15 juillet. Est-ce que l'utilisation d'une barge est possible pour procéder aux réparations entre ces dates ?

Vous pouvez reformuler la question si elle n'est pas claire. De façon à clarifier si on veut interdire les travaux marins pour le vide du pilier 2, ou complètement tous les travaux à même une barge. L'utilisation d'un bateau de plaisance est permis durant cette période, c'est pourquoi on se demande pourquoi une barge serait interdite.

RÉPONSE:

Soumissionnez selon les plans et devis. Aucun travail ni aucune activité ne devra se produire dans l'eau pendant cette période. L'utilisation d'une barge est permise pendant cette période. Se référer à la section 01 35 43, item 1.7 concernant les restrictions environnementales.

QUESTION # 20

Prolongation à la date de fermeture

RÉPONSE:

Solicitation No. - N° de l'invitation

EP731-141814/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20141814

Amd. No. - N° de la modif.

007

File No. - N° du dossier

fg345EP731-141814

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg345

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

A déterminer

QUESTION # 21

Au plan C18 détail 45, il n'y a aucun détail sur l'acier utilisé dans le trottoir. Pouvez-vous spécifier s'il s'agit d'armature en barre, d'un treillis ainsi que les dimensions.

RÉPONSE:

Se référer à l'addenda No. 3

Solicitation No. - N° de l'invitation

EP731-141814/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20141814

Amd. No. - N° de la modif.

007

File No. - N° du dossier

fg345EP731-141814

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg345

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ADDENDA NO. 3

ADDENDA No. 3

Numéro de projet : R.005066.506

Les modifications suivantes aux documents de soumission entrent en vigueur immédiatement. Cet addenda fait partie des documents de soumission.

PLANS

- 1 Dessin C18
 - .1 Détail 45 – Trottoir de rue en béton et/ou dalle : Les barres d'armature montrées sur le détail doivent être identifiées de la façon suivante : « Goujons 15Mx1000 @ 300mm c/c, ancrés au béton d'un côté et avec un manchon libre de l'autre côté, aux joints de dilation. »
 - .2 Détail 45 – Trottoir de rue en béton et/ou dalle : Le coin supérieur gauche du trottoir doit comporter un arrondi d'un rayon de 40mm.
 - .3 Détail 50 – Revêtement de protection en béton pour médiane : Les barres d'armature montrées sur le détail doivent être identifiées de la façon suivante : « Ancrer goujons 15Mx1000 @ 300mm c/c, ancrés au béton d'un côté et avec un manchon libre de l'autre côté, aux joints de dilation. »

DEVIS

- 1 Section 26 24 16.01 – Panneau de distribution à disjoncteurs
Article 2.1.3 : Remplacer cet article par le texte qui suit : Panneaux de 250V, tenue des barres omnibus en courant de défaut, 14 000A symétriques min; les disjoncteurs doivent avoir un pouvoir de coupure nominal de 10 000A symétriques.